

# RÉGLEMENT

Épreuve inscrite au calendrier des courses hors stade et organisée par l'Association des Foulées Nantaises, ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés nés en 2006 et avant (Chezin'nature), (Chezin'run), hommes et femmes.

## ORGANISATION GÉNÉRALE DES DEPARTS :

La Chezin'Nature 18 km  
Départ Stade de Procé NANTES à 10 h 30  
La Chezin'Run 10 km  
Départ Stade de Procé NANTES à 10 h 30

## ORGANISATION DES ARRIVÉES :

Pour les 2 courses, les arrivées se feront au Stade de Procé à NANTES. Récompenses sur le site d'arrivée.

**DROIT D'INSCRIPTION** : (Les prix indiqués ci-dessous seront majorés de 3 €uros à partir du 20/04/2024 et de 6 €uros sur place).

Chezin'Nature - 18km : FFA 15 €, Autres 17 €

Chezin'Run - 10 km : FFA 12 €, Autres 14€

Mode de règlement : chèque libellé à l'ordre de : "Les Foulées Nantaises" à joindre à l'inscription.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Les inscriptions sont à adresser :

Par courrier à l'adresse suivante

LES FOULÉES NANTAISES

BP 80223

44002 NANTES CEDEX 1

Par internet :

www.lesfouleesnantaises.fr

Avant le 0 Avril 2024 (après cette date majoration de 3 €uros)

Possibilité d'inscription sur place (avant 9 h 30)  
avec une majoration de 6 €uros

**DOSSARDS avec puce électronique** : La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles. Il ne devra en aucun cas, être réduit, ni découpé, ni plié, sous peine de disqualification. **Toute puce non rendue ou détériorée vous sera facturée 15 €uros.**

**Retrait** : Samedi 27 Avril 2024 de 10h00 à 19h00 chez DECATHLON Atlantis et le jour de l'épreuve sur le lieu de départ jusqu'à 9 h 30.

**CERTIFICATS MÉDICAUX** : Le certificat médical est obligatoire pour les non licenciés et les licenciés d'autres sports autres que FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running et Pass' J'aime Courir), ou des fédérations agréées. Sur celui-ci doit OBLIGATOIREMENT apparaître la mention de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition (FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP). Le certificat médical doit dater de moins d'1 an à la date de l'épreuve d'absence de contre-indication. Il doit être rédigé en français.

**ACCOMPAGNATEUR** : Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours.

**CHRONOMÉTRAGE - CLASSEMENT** : Assurés par le club organisateur.

**RAVITAILLEMENT** : au 10<sup>ème</sup> km sur la Chezin' Nature.

**PARCOURS** : Voir l'itinéraire et le profil sur le site : www.lesfouleesnantaises.fr.

**SIGNALISATION** : Rubalise, fléchage au sol et en hauteur.

**DOUCHES** : Sur le site arrivée au Stade de Procé à Nantes. **Selon le protocole sanitaire.**

**RESTAURATION** : Vente de boissons, galettes et de sandwiches sur le stade. **Si possibilité et selon le protocole sanitaire.**

**ASSURANCE** : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement

**RÉCOMPENSES** : 3 premières femmes et 3 premiers hommes sur le 10 km et sur le 20 km. Un tee-shirt sera remis à chaque arrivant.

**SERVICE MÉDICAL** : Assuré par des médecins et des secouristes.

**CONTROLE ANTIDOPAGE** : Il peut éventuellement avoir lieu sur le site d'arrivée.

**SÉCURITÉ** : Chaque concurrent devra impérativement respecter les consignes ou ordres donnés par les services de Police, Gendarmerie, Service Médical, Signaleurs et Commissaires de course. Tout manquement entraînera la mise hors course.

**RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT** : Pas de jet de papier, bouteilles vides, emballages, etc... hors zones de ravitaillement où des poubelles seront mises en place à cet effet. **En cas de non-respect, l'organisateur pourra prononcer l'exclusion.**

**UTILISATION D'IMAGE** : J'autorise expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants droits, tels que leurs partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître.

**RÉSULTATS** : Consultables sur notre site [www.lesfouleesnantaises.fr](http://www.lesfouleesnantaises.fr)

## Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

Nom et Prénom du responsable légal :

autorise ma fille, mon fils (rayer la mention inutile) à participer à l'épreuve du 10 km du Super Trail Nantais

Signature :

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Licenciés FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass' J'aime Courir) joindre photocopie de la licence (2023-2024).

Licenciés Athlétisme d'une Fédération agréée (FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP, UNSS) : joindre photocopie de la licence 2023-2024 (recto et verso) sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou bien de la course à pied en compétition ou bien de l'Athlétisme en compétition.

Pour les non licenciés ou toute autre Fédération sportive, votre bulletin d'engagement sera accompagné OBLIGATOIREMENT d'un certificat médical, daté de moins d'un an à la date de l'épreuve, indiquant la mention de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de la course à pied en compétition ou de l'Athlétisme en compétition. Il doit être rédigé en français.

NOM Prénom :

Club FFA :

N° de licence :

Adresse

(Obligatoire) :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél :

Email :

Année de naissance

Sexe :

Masculin

Féminin

...dividuel,

Club Association,

Uniforme,

Entreprise,

Club ou Association

Entreprise

NOM Prénom :

Année de naissance

Sexe :

Masculin

Féminin

Je m'inscris pour : (cochez les cases de votre choix)

Chezin'Nature (18 km) :

FFA 15 €, Autres 17 €

Chezin'Run (10 km) :

FFA 12 €, Autres 14 €

Après le 20/04/2024 + 3 €uros

Inscription sur place : + 6 €uros

**NOTA**: Seules les inscriptions complètes et confirmées par courrier seront validées (sous réserve que le nombre maximum de participants ne soit pas atteint).

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Signature :

